

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1996

15 septembre 2007

SOMMAIRE

4 Good Investments S.A.	95789	Luxstream I S.A.	95779
AGD Consulting S.A.	95784	Melsen-Offermans S.à r.l.	95793
Alterinvest S.A.	95769	Mirax Tower Development S.à r.l.	95768
Artcraft International S.A.	95783	Moorefields S.A.	95804
Avega International S.à r.l.	95795	New Europe Investments Holdings S.A.	95780
Celite B.V.	95808	New Star International Property (Luxem- bourg Three) S.à r.l.	95775
CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l.	95785	PPS Buitenland S.A.	95767
CEREP Corvin Three S.à r.l.	95788	PPS Buitenland S.A.	95782
CEREP Cumbernauld S.à r.l.	95787	PPS Grande Duchesse S.A.	95765
CEREP Finance S.à r.l.	95788	PPS Grande Duchesse S.A.	95789
CEREP Italy One S.à r.l.	95789	PPS Nederland S.A.	95780
CEREP Montrouge Campus S.à r.l.	95787	PPS Padova S.A.	95766
CEREP Montrouge S.à r.l.	95786	PPS Padova S.A.	95787
CEREP Valmy S.à r.l.	95785	PPS Panax S.A.	95768
CEREP Vivienne S.à r.l.	95786	PPS Panax S.A.	95781
Corporation Hôtelière du Sud S.A.	95782	Promogroup S.A.	95773
EDL Partners S.A.	95791	Reine Investissements S.A.	95781
Emithys S.à r.l.	95762	Riviera Finance 2 S.A.	95775
Energie Financement S.A.	95784	Scirocco Investments S.A.	95774
European Properties S.à r.l.	95805	Servifin International SA	95780
Fermotec, s.à r.l.	95764	Skygrap Holding SA	95779
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	95768	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A.	95774
Fortis Direct Real Estate I	95766	TECH.SE. S.A.	95781
Fortis Direct Real Estate I	95786	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	95764
Fortis Direct Real Estate III	95767	Vins Descombe International S.à r.l.	95774
Fortis Direct Real Estate III	95784	Viso	95769
Fortis Direct Real Estate II S.A.	95785	Wanda Holding S.A.	95777
Gast Holding SA	95777	Waternity S.A.	95782
Golondrina Holding S.A.	95783	World Minerals Luxembourg S.à r.l.	95790
Immobilier Green S.A.	95779	WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.	95766
Industrielle de Réassurance S.A.	95783	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	95765
Les Ecuries Melinoises S.A.	95790	WRCA (Luxembourg) S.à r.l.	95767
L'Orchidea S.à.r.l.	95773		
Luxstream II SA	95765		
Luxstream II SA	95788		

Emithys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.954.095,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.789.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Lecuit, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared as the sole shareholder:

TPG FREIDA LLC a company incorporated as a limited liability company, having its registered office at 1209, Orange Street, 19 801 Wilmington, New Castle, Delaware, USA, holder of 60,126 shares of the Company,

here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appeared party is the sole shareholder of EMITHYS S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 105 789, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Luxembourg, on the 23 December 2004, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 23 May 2005, number 480. The articles of incorporation have been modified on the 19 May 2005 pursuant to a notarial deed of M^e Paul Bettingen, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1102 of the 26 October 2005, on the 27 May 2005, pursuant to a notarial deed of M^e Paul Bettingen, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1102 of the 26 October 2005 and on the 13 July 2005 pursuant to a notarial deed of M^e Paul Bettingen, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1334 of the 6 December 2005.

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda;

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

and has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., B 74676, with registered office at 8, rue Mathias Hardt, Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission remove the attachment, with or without payment of all the preferential o mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet,

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Est apparue comme étant l'associé unique,

TPG FREIDA LLC, une société constituée sous la forme de limited liability company et ayant pour siège social, 1209, Orange Street, 19 801 Wilmington, New Castle, Delaware, USA, détentrice de 60.126 parts sociales de la société,

Ici représentée par Mme Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par l'associée unique et le soussigné notaire, restera attachée au présent document afin d'être enregistré en même temps.

Laquelle partie est l'associée unique de EMITHYS S.à r.l., une société ayant pour forme juridique la société à responsabilité limitée constituée sous la Loi du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée et immatriculée par le Registre des Sociétés Luxembourgeoises, sous la section B, numéro 105 789 et constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2004 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C le 23 mai 2005, numéro 480. Les statuts ont été modifiés le 19 mai 2005 suivant un acte notarié de M^e Paul Bettingen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1102 du 26 octobre 2005, le 27 mai 2005, suivant un acte notarié de M^e Paul Bettingen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1102 du 26 octobre 2005 et le 13 juillet 2005 suivant un acte notarié de M^e Paul Bettingen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1334 du 6 décembre 2005.

La présente partie représentant la totalité du capital a décidé l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Et a pris les résolutions suivantes,

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur la société AIM SERVICES S.à r.l., B 74.676, avec siège social à 8, rue Mathias Hardt, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent document a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué au début de ce dernier.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} août 2007, MER/2007/1037. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007095990/243/108.

(070107606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juillet 2007, acte n° 450 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007093100/208/14.

(070104818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Fermotec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7-11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.766.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L- 8368 Hagen, 20, An Der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Tommaso Loporcaro, gérant, né à Luxembourg, le 17 février 1971, et son épouse,
- Madame Rosaria d'Onofrio, femme au foyer, née à Luxembourg, le 8 octobre 1970, demeurant ensemble à L-8847 Steinfort, 1a, Boxepull,

en vertu de 2 procurations annexées au présent acte, uniques associés (suite à des cessions de parts sous seing privé (annexées au présent acte) de la société à responsabilité limitée FERMOTEC S.à r.l. avec siège à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, constituée suivant acte notarié du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C No 156 du 23 janvier 2006.

Lequel comparant, ès qualité a requis le notaire d'acter les changements suivants:

1. Nouvelle répartition des parts sociales.

Suite aux cessions de parts sous seing privé, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Tommaso Loporcaro, préqualifié	20 parts sociales
- Madame Rosaria d'Onofrio, préqualifiée	130 parts sociales
Total:	150 parts sociales

2. Gérance

Monsieur Issam Demay, démissionne en tant que gérant.

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Tommaso Loporcaro, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

3. Transfert du siège de L- 4830 Rodange, 4, route de Longwy à L-5752 Frisange, 7-11, route de Luxembourg et et modification afférente de l'article 2 première phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi dans la Commune de Frisange.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2007, Relation: EAC/2007/7150. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pétange, le 13 juillet 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007096015/207/40.

(070107445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Luxstream II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.321.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour LUXSTREAM II SA

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094044/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00851. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour PPS GRANDE DUCHESSE S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094045/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00828. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

On 6 February 2007 the general meeting resolved to appoint Mr. Ira Glazer, born on 8 May 1951 in Brooklyn, U.S.A., with address at 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, U.S.A., as class A manager of the Company and Mr. Troy Thacker, born on 27 October 1972 in Missouri, U.S.A., with address at 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, U.S.A., as class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Suit le texte en français de ce qui précède:

L'assemblée générale a décidé le 6 février 2007 de nommer M. Ira Glazer, né le 8 mai 1951 à Brooklyn, Etats-Unis, avec adresse au 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société et M. Troy Thacker, né le 27 octobre 1972 à Missouri, Etats-Unis, avec adresse au 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

WRCA (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007094398/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Padova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.485.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour PPS PADOVA S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094046/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00839. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fortis Direct Real Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.353.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE I

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094047/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00838. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

On 6 February 2007, the general meeting resolved to appoint Mr. Ira Glazer, born on 8 May 1951 in Brooklyn, U.S.A., with address at 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, U.S.A., as class A manager of the Company and Mr. Troy Thacker, born on 27 October 1972 in Missouri, U.S.A., with address at 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, U.S.A., as class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Suit le texte en français de ce qui précède:

L'assemblée générale a décidé le 6 février 2007 de nommer M. Ira Glazer, né le 8 mai 1951 à Brooklyn, Etats-Unis, avec adresse au 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société et M. Troy Thacker, né le 27 octobre 1972 à Missouri, Etats-Unis, avec adresse au 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

WRCA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007094399/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE III

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094048/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00830. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour PPS BUITENLAND S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094049/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00833. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

WRCA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.459.

On 6 February 2007, the general meeting resolved to appoint Mr. Ira Glazer, born on 8 May 1951 in Brooklyn, U.S.A., with address at 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, U.S.A., as class A manager of the Company and Mr. Troy Thacker, born on 27 October 1972 in Missouri, U.S.A., with address at 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, U.S.A., as class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Suit le texte en français de ce qui précède:

L'assemblée générale a décidé le 6 février 2007 de nommer M. Ira Glazer, né le 8 mai 1951 à Brooklyn, Etats-Unis, avec adresse au 10205 NW 72nd Street, Weatherby Lake, MO 64152, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société et M. Troy Thacker, né le 27 octobre 1972 à Missouri, Etats-Unis, avec adresse au 155 Hobart Heights Road, Woodside, CA 94062, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

WRCA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007094400/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Panax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.141.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour PPS PANAX S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094050/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00834. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Mirax Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.637.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour MIRAX TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.

J.-C. Dauphin

Gérant

Référence de publication: 2007094051/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00836. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Extr

2007

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 2 janvier 2007 de coopter Monsieur Régis Donati, expert comptable, né à Briey (France) le 19 décembre 1965, avec adresse professionnelle au 17, rue Braumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur à la place de Monsieur Angelo De Bernardi. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Monsieur Michael Van Balen, dirigeant, né le 15 septembre 1959 à Den Haag (Pays-Bas), résidant au 8, Via delle Palazzine, I-50014 Fiesole (Italie), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.
R. Donati / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007094408/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Alterinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.593.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1985, acte publié au Mémorial C n^o 95 du 4 avril 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n^o 118 du 30 mars 1994. Le capital a été converti en EUR en date du 16 février 2000. L'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 908 du 23 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTERINVEST S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094053/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00835. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Viso, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 130.368.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.554 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6

ici représentée par le gérant, Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de VISO SA

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet le service aux entreprises, les conseils et consultance.

En outre, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- la société MAZE Sàrl, préqualifiée	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €), par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) La société fonctionnera au moyen d'un administrateur unique.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- La société à responsabilité limitée SEREN Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 110.588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29. L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société DUNE Sàrl, avec siège social à, L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin' à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) Le siège social est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 juillet 2007, WIL/2007/634. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007095365/2724/198.

(070106472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Promogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 36.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094054/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

L'Orchidea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 103.936.

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Domenico Delia, commerçant, demeurant à L-4831 Rodange, 72 rte de Longwy.
- 2) Monsieur Nicola Pepe, employé privé, demeurant à L-4818 Rodange, 9, avenue Dr Gaasch, ici représenté par Monsieur Domenico Delia, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Rodange, le 3 juillet 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée L'ORCHIDEA S.à r.l., avec siège social à L-4818 Rodange, 9, rue Dr Gaasch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 56 du 20 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 103.936.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'article 12 des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. La société autorise les associés à recevoir des acomptes sur dividendes. Pour tous les points non prévus aux statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Delia, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/ 2007/ 7738. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007095325/203/42.

(070106636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Vins Descombe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.147.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094055/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Siocco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094056/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01089. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.706.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2007 que:

- Les sociétés CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant son siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de la société CORPORATE COUNSELORS LTD, ayant son siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et de la société CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ont démissionnées de leur fonctions d'administrateur.

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094354/751/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Riviera Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 83.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094057/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01090. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, having its registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 27, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG THREE) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name LUXCO 16 S.à r.l. by a deed of the undersigned notary on April 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1098 of June 7, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 18, 2007, not yet published;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one million eighty-four thousand four hundred Euro (EUR 1,084,400.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million ninety-six thousand nine hundred Euro (EUR 1,096,900.-) by the issuance of forty-three thousand three hundred seventy-six (43,376) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the forty-three thousand three hundred seventy-six (43,376) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one million eighty-four thousand four hundred Euro (EUR 1,084,400.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at one million ninety-six thousand three nine hundred Euro (EUR 1,096,900.-), represented by forty-three thousand eight hundred seventy-six (43,876) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately thirteen thousand euro (13,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N 2TH,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG THREE) S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination LUXCO 16, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1098 du 7 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 avril 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros (EUR 1.084.400,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 1.096.900,-) par l'émission de quarante-trois mille trois cent soixante-seize (43.376) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les quarante-trois mille trois cent soixante-seize (43.376) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de un million quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros (EUR 1.084.400,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 1.096.900,-), représenté par quarante-trois mille huit cent soixante-seize (43.876) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ treize mille euros (EUR 13.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15706. — Reçu 10.844 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095385/220/96.

(070106240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Gast Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094058/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00125. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Wanda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.362.

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WANDA HOLDING S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 11 du 6 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.362.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Kevin De Wilde, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
2. Approbation de la situation comptable au 31 décembre 2006.
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Nomination de Monsieur Jose G. Gonzalez A. comme administrateur et Président, de Madame Ethel De Tojas comme administrateur et Secrétaire et de Madame Marlizis Tejada comme administrateur et Trésorier, tous ayant comme adresse professionnelle:

Urb. Obarrio, Calle 56E, Edificio Enid, Oficina #4, Panama, Republic of Panama.

5. Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République de Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés de la République de Panama.

6. Pouvoir accordé à Monsieur Angel Riera, avec adresse professionnelle au 8, Urbanizacion Obarrio, calle 50e, Panama, République de Panama, titulaire de la carte d'identité panaméenne no 9-94-422 à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives relatives à l'inscription de la société auprès de la République du Panama.

7. Attribution de tous pouvoirs à la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société à la République de Panama.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable au 31 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, tous démissionnaires, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

a) Monsieur José G. Gonzalez A., demeurant professionnellement à Panama-City (République du Panama), Urbanización Obarrio, calle 56E, Edificio Enid, Oficina #4, comme administrateur et président,

b) Madame Ethel De Rojas, demeurant professionnellement à Panama-City (République du Panama), Urbanización Obarrio, calle 56E, Edificio Enid, Oficina #4, comme administrateur et secrétaire, et

c) Madame Marlizis Tejada, demeurant professionnellement à Panama-City (République du Panama), Urbanización Obarrio, calle 56E, Edificio Enid, Oficina #4, comme administrateur et trésorier.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg vers Panama City, République du Panama, et de faire adopter par la société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de la République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conférer mandat à Monsieur Angel Riera, demeurant professionnellement à Panama City (République du Panama), 8, Urbanización Obarrio, calle 50e, titulaire de la carte d'identité panaméenne numéro 9-94-422, afin d'accomplir en République du Panama toutes les démarches nécessaires qui se rattachent au transfert et à l'enregistrement de la société en République du Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de la République du Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Schul, K. De Wilde, C. Bitterlich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC / 2007 / 862. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007096002/227/95.

(070107127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Skygrap Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094059/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00122. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Immobilier Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094060/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00118. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moïse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moïse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

LUXSTREAM I S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094739/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Servifin International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094061/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

New Europe Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094062/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00111. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Nederland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

PPS NEDERLAND S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094743/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Reine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094063/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00108. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

TECH.SE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094064/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00104. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Panax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.141.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

PPS PANAX S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094744/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Waternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094065/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00101. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Corporation Hôtelière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 37.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094066/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00094. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

PPS BUITENLAND S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094745/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094069/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01253. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Artcraft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.380.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007094070/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01259. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Golondrina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Hans de Graaf, Madame Nancy Bleumer et Madame Barbara Van Der Beken, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques Claeys, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Barbara Van Der Beken, Administrateur

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur

- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.
Pour *GOLONDRINA HOLDING S.A.*
H. de Graaf
Administrateur

Référence de publication: 2007094763/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

AGD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.858.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007094071/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01254. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Energie Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.466.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007094072/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01244. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.
FORTIS DIRECT REAL ESTATE III
J. Fell
Administrateur

Référence de publication: 2007094746/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094074/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00913. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CEREP Valmy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094075/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00915. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fortis Direct Real Estate II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.987.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.
 FORTIS DIRECT REAL ESTATE II S.A.
 J. Fell
 Administrateur

Référence de publication: 2007094747/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CEREP Vivienne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094076/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00916. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CEREP Montrouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094077/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00919. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fortis Direct Real Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.353.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE I

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094748/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CEREP Montrouge Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.671.

Les comptes annuels au 31 decembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094078/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00922. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.333.

Les comptes annuels au 31 decembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094079/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00924. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Padova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.485.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour PPS PADOVA S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094749/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CEREP Corvin Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094080/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00928. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094081/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00929. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Luxstream II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.321.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour LUXSTREAM II S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094750/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00770. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CEREP Italy One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094083/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00951. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070105541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.134.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 a accepté la démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de leur poste d'administrateur.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, Monsieur Benoît Lejeune, Monsieur Arnaud Schreiber, Monsieur Dominique Moerenhout, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Monsieur Moyse Dargaa, ayant son adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le nombre des administrateurs est porté de trois à cinq.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Benoît Lejeune, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Dominique Moerenhout, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour PPS GRANDE DUCHESSE S.A.

J. Fell

Administrateur

Référence de publication: 2007094751/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00772. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juillet 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Madame Sabine Plattner a démissionné de son mandat d'administrateur.

6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094762/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique de la Société, en date du 6 juillet 2007, il a été décidé de reconnaître la démission de:

- Madame Angela Avila, ayant demeuré à 257, avenue Georges Clémenceau, F-92745 Nanterre, France et demeurant actuellement à 3 bis et 5, rue Carnot, 95230 Soisy sous Montmorency, France; de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société; avec effet au 15 novembre 2006 et

- Monsieur Bruno Basilius Simeon Maria Van Herpen, demeurant à 154, rue de l'Université, 75 007 Paris, France; de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société; avec effet au 2 avril 2007.

Et d'approuver la nomination avec effet au 6 juillet 2007 de Monsieur Paul Woodward demeurant à 96, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé de Monsieur Paul Woodward et de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérants pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour WORLD MINERALS LUXEMBOURG S.à r. l.

S. Pauchot

Référence de publication: 2007094273/2134/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.128.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 juillet 2007

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 23 juillet 2007 que Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 juillet 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Marie-Christine Hummel, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Johan Dejans, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094356/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

EDL Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.005.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée EDL PARTNERS S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

au capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- €) de nominal chacune,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.005,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1517, du 8 août 2006.

L'Assemblée est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Gambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Reicherts, profession libérale, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix euros (10.965.370,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à dix millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix euros (10.996.370,- €) par l'émission de un million quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-sept (1.096.537) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions ainsi créées par apport en nature de titres de la société française ACTI PARTICIPATIONS SAS.

3.- Modification en conséquence de l'article 5 des statuts

4.- Divers.

I.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

III.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de dix millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix euros (10.965.370,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à dix millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix euros (10.996.370,- €) par la création et l'émission de un million quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-sept actions (1.096.537) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital ayant été ainsi décidée, Monsieur Michel Teman et Monsieur David Teman, tous deux représentés par Monsieur Frédéric Collot, prénommé, agissant comme mandataire spécial, en vertu de deux procurations sous seing privé, délivrées en date du 28 juin 2007 à Neuilly-sur-Seine, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées, déclarent souscrire et libérer les un million quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-sept (1.096.537) nouvelles actions comme suit:

a) Monsieur Michel Teman dirigeant de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 6, rue Frédéric Passy, déclare souscrire neuf cent trente-six mille deux cent vingt-cinq (936.225) actions pour un montant de neuf millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante euros (9.362.250,- €) et les libérer intégralement par apport en nature de cent cinq mille sept cent cinquante (105.750) actions de catégorie A et de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de catégorie B lui appartenant dans la société par actions simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS avec siège social à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 131, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre/France, n ° d'identification 438 155 723 (n ° de Gestion 2001 B 06318),

b) Monsieur David Teman, étudiant, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 6, rue Frédéric Passy, déclare souscrire cent soixante mille trois cent douze (160.312) actions pour un montant de un million six cent trois mille cent vingt euros (1.603.120,- €) et les libérer intégralement par apport en nature de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions de catégorie B lui appartenant dans la prédite société par actions simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS.

Conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 27 juin 2007, établi par la société à responsabilité limitée VAN GEET, DERICK & CO, réviseurs d'entreprises S.à r.l. (numéro d'agrément 25/00), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, en la personne de Madame Lutgard Laget, agréée comme réviseur d'entreprises depuis l'année 1997, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins, au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été rédigé en vertu des Articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être employé dans un autre but»

La propriété des actions apportées est attestée dans ledit rapport du réviseur ainsi que dans le registre des actionnaires de la société ACTI PARTICIPATIONS SAS, et par une convention d'apport en date du 28 juin 2007 attestant notamment que les titres apportés sont intégralement libérés, librement négociables et ne sont grevés d'aucun nantissement, d'aucune sûreté ou restriction quelconque.

Ce rapport ainsi qu'une copie conforme de ladite convention d'apport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, afin d'être enregistrés avec ce dernier.

L'assemblée constate cette souscription et libération par Messieurs Michel et David Teman, prénommés, et leur en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Les mentions des transferts:

- des cent cinq mille sept cent cinquante (105.750) actions de catégorie A et des trois mille sept cent cinquante actions (3.750) actions de catégorie B de la prédite société par actions simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS;

- et des dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions de catégorie B de la prédite société par actions simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS.

seront faites sur le registre des actionnaires de la prédite société anonyme simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS.

Observation est ici faite que les rompus ont été réglés entre les actionnaires qui se donnent mutuellement quittance, titre et décharge pour solde à ce sujet.

Suite aux présents apports, il sera procédé ultérieurement dans chacune des sociétés en cause au présent acte à la mise en conformité de celles-ci

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. le capital social est fixé à dix millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix euros (10.996.370,- €), représenté par un million quatre vingt-dix-neuf mille six cent trente-sept actions (1.099.637) d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

(le reste sans changement)

Quatrième résolution

Il est expressément stipulé que selon courrier du 27 juin 2007, dont une copie après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée, la prédite société par actions simplifiées de droit français dénommée ACTI PARTICIPATIONS SAS, avec siège social à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 131, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre/France, n^o d'identification 438 155 723 représentée par son président, Monsieur Michel Teman, prénommé, a agréé expressément l'apport:

- par Monsieur Michel Teman, à la société EDL PARTNERS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31.000,- euros, dont le siège social est 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B117.005, de la pleine propriété de cent cinq mille sept cent cinquante (105.750) actions A et de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions B de la société ACTI PARTICIPATIONS SAS, pour une valeur globale d'apport à ce titre de neuf millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante (9.362.250,- €) euros;

- et par Monsieur David Teman, à la société EDL PARTNERS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31.000,- euros, dont le siège social est 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B117.005, de la pleine propriété de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions B de la société ACTI PARTICIPATIONS SAS, pour une valeur globale d'apport (arrondie) à ce titre de un million six cent trois mille cent vingt (1.603.120,- €) euros.

Enregistrement

Les apporteurs et la société requièrent expressément l'exonération du droit d'apport sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500,- €) sauf à parfaire ou diminuer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: F. Collot, J.-P. Cambier, R. Reicherts, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2007, Relation: EAC/ 2007/ 7874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007095322/203/137.

(070106607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Melsen-Offermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 130.353.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Madame Hubertina dite Bertie Offermans, architecte d'intérieur, née le 3 avril 1959 à (NL)Heerlen, demeurant à L-7724 Colmar-Berg, 17, rue Homecht;

2. Monsieur Marco Melsen, menuisier-ébéniste, né le 22 février 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 8, Loumillewee,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MELSEN-OFFERMANS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Niederfeulen. Il pourra être transféré en toute autre localité de la Commune de Feulen par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet un bureau d'architecture d'intérieur, d'études, de design, ainsi que la vente d'objets mobiliers et accessoires.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Madame Bertie Offermans six mille deux cent cinquante euros	6.250,-
2. par Monsieur Marco Melsen, six mille deux cent cinquante euros	6.250,-
Total des apports: douze mille cinq cent euros	12.500,-

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1. à Madame Bertie Offermans, prénommée, cinquante parts sociales	50
2. à Monsieur Marco Melsen, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total cent parts sociales.	100

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne.
2. Est nommé gérante de la société Madame Bertie Offermans, pré-nommée.
3. La gérante est habilitée à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Offermans, M. Melsen, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2007, DIE/2007/3606. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 juillet 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007095351/4917/82.

(070106347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Avega International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 130.464.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

(i) Dr Wolfgang Zettel, accountant, born on November 15, 1962 in Konstanz (Germany) and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

(ii) Mr Stefan Lambert, accountant, born January 8, 1964 in Trier (Germany) and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

represented by Dr Wolfgang Zettel, prenamed,

by virtue of a proxy given on July 21, 2007.

The above mentioned proxy, signed by the attorney-in-fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AVEGA INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer

of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, including, as the case may be, as an unlimited partner, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by one (1) or two (2) Managers each Manager shall be entitled to manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager of the same class, if any, as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of two (2) Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June at 09:30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of shares
Wolfgang Zettel	6,250.-	6,250
Stefan Lambert	6,250.-	6,250
Total:	12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Dr Wolfgang Zettel, prenamed; and
- Mr Stefan Lambert, prenamed.

Second Resolution

The registered office shall be at 61, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

(i) Dr Wolfgang Zettel, comptable, né le 15 novembre 1962 à Konstanz (Allemagne) et ayant adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

(ii) Monsieur Stefan Lambert, comptable, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne) et ayant adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

représenté par Dr Wolfgang Zettel, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme mentionnés ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AVEGA INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y inclus, le cas échéant, en tant qu'associé à responsabilité illimitée, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants chaque Gérant sera autorisé à exercer le pouvoir de gérance, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant de même catégorie comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si deux Gérants en fonction sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité

avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi de juin à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales
Wolfgang Zettel	6.250,-	6.250
Stefan Lambert	6.250,-	6.250
Total:	12.500,-	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang Zettel, prénommé; et
- Monsieur Stefan Lambert, prénommé.

Seconde résolution

Le siège social est fixé au 61, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Zettel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8857. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096440/239/511.

(070108187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Moorefields S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 97.201.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mai 2007

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 mai 2007 que Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 mai 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Marie-Christine Hummel, employée privée, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Esad Sabotic, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
Richard Brekelmans, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094357/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTY FUND, a société d'investissement à capital variable incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.679,

hereby represented by Mr Laurent Clairet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 27 June 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of the undersigned notary, on 20th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») No. 2425 of 28 December 2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 8, 2007, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 121.620.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred thirty-three thousand nine hundred fifty euro (EUR 133,950.-) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-four thousand two hundred twenty-five euro (EUR 154,225.-) divided into six thousand one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to two hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-five euro (EUR 288,175.-) divided into eleven thousand five hundred twenty-seven (11,527) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue five thousand three hundred fifty-eight (5,358) new shares so as to raise the number of shares from six thousand one hundred sixty-nine (6,169) shares to eleven thousand five hundred twenty-seven (11,527) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of five thousand three hundred fifty-eight (5,358) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by EUROPEAN PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred thirty-three thousand nine hundred fifty euro (EUR 133,950.-) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-four thousand two hundred twenty-five euro (EUR 154,225.-) divided into six thousand one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to two hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-five euro (EUR 288,175.-) divided into eleven thousand five hundred twenty-seven (11,527) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The single shareholder resolves to issue five thousand three hundred fifty-eight (5,358) new shares so as to raise the number of shares from six thousand one hundred sixty-nine (6,169) shares to eleven thousand five hundred twenty-seven (11,527) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Laurent Clairet, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of EUROPEAN PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPEAN PROPERTY FUND, for five thousand three hundred fifty-eight (5,358) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of one hundred thirty-three thousand nine hundred fifty euro (EUR 133,950.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the five thousand three hundred fifty-eight (5,358) shares newly issued, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to EUROPEAN PROPERTY FUND, prenamed.

Fourth resolution

The single shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-five euro (EUR 288,175.-) divided into eleven thousand five hundred twenty-seven (11,527) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single shareholder resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTY FUND, une société d'investissement à capital variable créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.679,

représentée par Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juin 2007,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte notarié, le 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 2425 du 28 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, en cours de publication au Mémorial C, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 121.620.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent trente-trois mille neuf cent cinquante euros (133.950,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros (154.225,- EUR) divisé en six mille cent soixante-neuf (6,169) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (288.175,- EUR) divisé en onze mille cinq cent vingt-sept (11.527) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

2. Emission de cinq mille trois cent cinquante-huit (5.358) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales à onze mille cinq cent vingt-sept (11.527) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille trois cent cinquante-huit (5.358) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par EUROPEAN PROPERTY FUND et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent trente-trois mille neuf cent cinquante euros (133.950,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros (154.225,- EUR) divisé en six mille cent soixante-neuf (6,169) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (288.175,- EUR) divisé en onze mille cinq cent vingt-sept (11.527) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre cinq mille trois cent cinquante-huit (5.358) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales à onze mille cinq cent vingt-sept (11.527) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu Monsieur Laurent Clairet, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EUROPEAN PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EUROPEAN PROPERTY FUND, cinq mille trois cent cinquante-huit (5.358) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un

montant de cent trente-trois mille neuf cent cinquante euros (133.950,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les cinq mille trois cent cinquante-huit (5.358) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à EUROPEAN PROPERTY FUND, précitée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (288.175,- EUR) divisé en onze mille cinq cent vingt-sept (11.527) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15714. — Reçu 1.339,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095388/220/187.

(070106244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Celite B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.454.

—
EXTRAIT

En vue de rectifier l'erreur matérielle qui s'est produite dans l'extrait de nomination de Monsieur Bruno Basilius Simeon Maria Van Herpen et de Monsieur Jean-Louis Cardini au sein du conseil de gérance de la Société, enregistré le 13 juillet 2004 sous la référence LSO-AS03819 et publié le 29 septembre 2004, et déposé le 14 juillet 2004, référence L04 00 56675, il est confirmé que Monsieur Bruno Basilius Simeon Maria Van Herpen et Monsieur Jean-Louis Cardini sont bien gérants de la Société au lieu et place d'administrateurs-délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour CELITE B.V.

S. Pauchot

Référence de publication: 2007094271/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.